

## Mise en oeuvre des mesures agro-environnementales territorialisées (MATER) sur le bassin versant de la source d'Arcier

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur :** La Ville de Besançon a initié une démarche déjà ancienne de coopération avec les acteurs socio-économiques du bassin versant d'Arcier en vue de faire évoluer les pratiques de chacun pour une meilleure qualité des eaux, et ce notamment dans le domaine des usages de pesticides.

Aujourd'hui, à l'instar des propositions du Grenelle de l'environnement, il est possible de s'engager plus avant afin de parvenir à de nouvelles diminutions des usages de produits phytosanitaires, notamment dans le cadre de leurs usages agricoles.

Il est ainsi proposé de s'engager formellement pour parvenir à des évolutions des pratiques à deux niveaux :

1 - Dans un premier temps un programme de remise à l'herbe est proposé dès 2008

Un programme de mesures agro-environnementales complet serait construit avec les services compétents de l'Etat, la Chambre d'Agriculture du Doubs, le Syndicat Mixte du Marais de Saône et l'Agence de l'Eau. Le bassin versant comprend environ 2 200 ha de terres labourables, dont 90 ha cultivés en périmètre de protection rapprochée. Pour l'ensemble de ces terrains il est proposé de permettre aux agriculteurs qui le souhaitent de convertir des prairies temporaires ou des parcelles cultivées en prairies permanentes pour une durée de cinq ans, en contrepartie d'une aide annuelle de 234 €/ha. Les secteurs identifiés comme sensibles seront prioritaires ; toutefois le dispositif restera basé sur le volontariat, avec le plan de financement suivant :

Engagement unitaire	Coût unitaire	Surface potentielle	Taux de contractualisation envisagé	Surface attendue	Coût total annuel
Secteur 1	234,00 €	30,11 ha	51 %	15,50 ha	3 627,00 €
Secteur 2	234,00 €	1 190,71 ha	13 %	150,00 ha	35 100,00 €
Totaux				<b>165,50 ha</b>	<b>38 727,00 €</b>

Coût total sur les 5 années : 193 635,00 €

Union Européenne : 106 499,25 €

Agence de l'Eau : 87 135,75 €

Aucun financement de la Ville de Besançon ne serait à mettre en œuvre, mais la ville se positionne comme porteur de projet et intègre le suivi de cette action dans le cadre des actions menées sur le bassin versant de la source d'Arcier.

Ce plan prendrait effet dès la campagne culturale 2008, avec un engagement réciproque de 5 ans pour les agriculteurs et leurs financeurs. Cette période constituerait une phase transitoire permettant aux agriculteurs concernés de faire évoluer progressivement leurs exploitations vers une agriculture plus extensive et plus respectueuse des milieux.

2 - Dans un deuxième temps, les circuits courts, à base d'agriculture biologique seront développés

En complément au programme MATER, la recherche de circuits courts se poursuit sur le secteur d'Arcier. A terme, certains agriculteurs pourront reconverter leur production vers des produits labellisés Bio ou filière qualité, utilisables par les restaurants collectifs de la Ville et de l'agglomération via des intermédiaires locaux assurant la préparation et la distribution des produits.

Ce projet, encore à l'étude à ce jour, fera l'objet d'une présentation assortie d'une délibération spécifique ultérieurement.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur ces projets,
- solliciter, au profit des agriculteurs souhaitant contractualiser, les aides de :
  - \* l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse,
  - \* de l'Union Européenne (FEADER), via le CNASEA (Centre National pour Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles)
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de ce projet.

**«M. Christophe LIME :** Permettez-moi de vous prendre deux minutes pour ce dossier qui est une démarche exemplaire de la Ville de Besançon sur le versant d'Arcier qui alimente une grande partie de la Ville de Besançon en eau. M. SASSARD demandait tout à l'heure un certain nombre d'explications sur le développement durable et là on est exactement dans un concept de développement durable qui relie l'ensemble des éléments. Un petit rappel : pourquoi a-t-on été choisi par l'Agence de l'Eau dans ce périmètre-là puisque vous avez remarqué que la Ville ne va pas donner un seul euro à l'intérieur de cette opération qui se chiffre quand même à 200 000 €. C'est quand même extrêmement rare que l'Agence de l'Eau avec l'Union Européenne accordent des financements à cette hauteur-là. Depuis 2002, la Ville mène un certain nombre de programmes pluriannuels contre l'usage des pesticides sur Arcier. Elle a fait évoluer sur quatre secteurs les agriculteurs, avec une diminution extrêmement importante des doses de produits utilisés, avec une relation je dirais presque individuelle avec chaque agriculteur et la Chambre d'Agriculture. Les communes grosses utilisatrices de produits ont complètement modifié leur méthode, ce qui amène aujourd'hui à une diminution de 80 % des usages de produits. Les gestionnaires d'infrastructures comme la SNCF, l'aérodrome, le Conseil Général avec les routes qui sont aujourd'hui sur zéro phytosanitaire sur ce secteur, et les particuliers sont régulièrement sensibilisés au niveau des communes. Aujourd'hui on va aller beaucoup plus loin puisqu'on veut essayer d'amener les agriculteurs vers de l'agriculture bio. L'idée est d'amener le plus grand nombre d'agriculteurs qui n'utilisent plus du tout de pesticides sur ce secteur-là.

Parallèlement nous voudrions développer les circuits courts avec l'idée d'acheter à ces agriculteurs leurs produits y compris pour nos propres cantines en se tournant vers l'ensemble des activités locales que sont la laiterie de Mamirolle, les minoteries locales, l'abattoir de Besançon. Et on voit bien qu'on utilise là l'ensemble des acteurs économiques comme vous le disiez tout à l'heure qui sont essentiellement des gens avec des responsabilités extrêmement locales. Je prendrai tout particulièrement l'exemple des abattoirs pour lesquels il y a eu un certain nombre de démarches de la CAGB et de la Ville depuis quelque temps qui vont permettre de développer ce type d'action. Par ailleurs, parce que ce n'est pas une démarche complètement anodine de notre part, au niveau du budget de l'Eau, ça nous permettra d'éviter d'avoir à investir dans une nouvelle usine puisqu'il faut savoir que chaque fois que vous arrivez à améliorer votre eau brute vous êtes quitte de la traiter, c'est-à-dire que vous faites baisser les prix d'entretien et ça vous permet d'investir d'une façon moindre à l'intérieur d'une nouvelle usine. Et c'est là des économies de plusieurs millions d'euros sur le budget de l'eau, ce qui est quand même assez intéressant. Je tenais à souligner un petit peu cette action menée en liaison directe avec Benoît CYPRIANI dans le cadre du développement durable et de l'Agenda 21 et qui est une des actions sur lesquelles on travaille, et c'était aussi un certain clin d'œil !».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 15 avril 2008.*